

Comité Social et Economique Central (CSEC)

1

L'ordre du jour de cette réunion extraordinaire du CSEC :

- Présentation de la feuille de route 2024
- Information sur les principes d'organisation de la DG pour la mise en œuvre de France travail
- Point d'étape des préfigurations régionales

Présentation de la feuille de route 2024

Ce projet de feuille de route découle de la convention tripartite, bien que cette dernière ne soit pas encore adoptée à ce jour par le Conseil d'Administration de France Travail. Cette démarche de présentation du projet avant le passage au CA est une première et doit permettre au CSEC de faire ses observations pour qu'elles soient portées devant le CA afin d'obtenir certains ajustements.

FO attend de voir quels effets produira cette démarche mais note la volonté de la Direction impulsée par le nouveau DG, une première dans l'institution.

Toutefois, **FO** regrette l'absence du DG et même de son DG Délégué Paul BAZIN, pour cette présentation d'importance d'autant qu'il s'agit de la première séance où nous parlons concrètement de la mise en place de France Travail.

Cette feuille de route se décline en trois axes, chacun subdivisé en domaines reprenant les enjeux du projet de la convention tripartite et/ou de la loi et déclinés en actions pour 2024.

Ce sujet d'importance a nourrit de nombreux échanges qui n'ont permis de traiter seulement les deux premiers domaines de l'axe 1. Les autres points seront traités lors du CSEC ordinaire des 13 et 14 mars prochains.



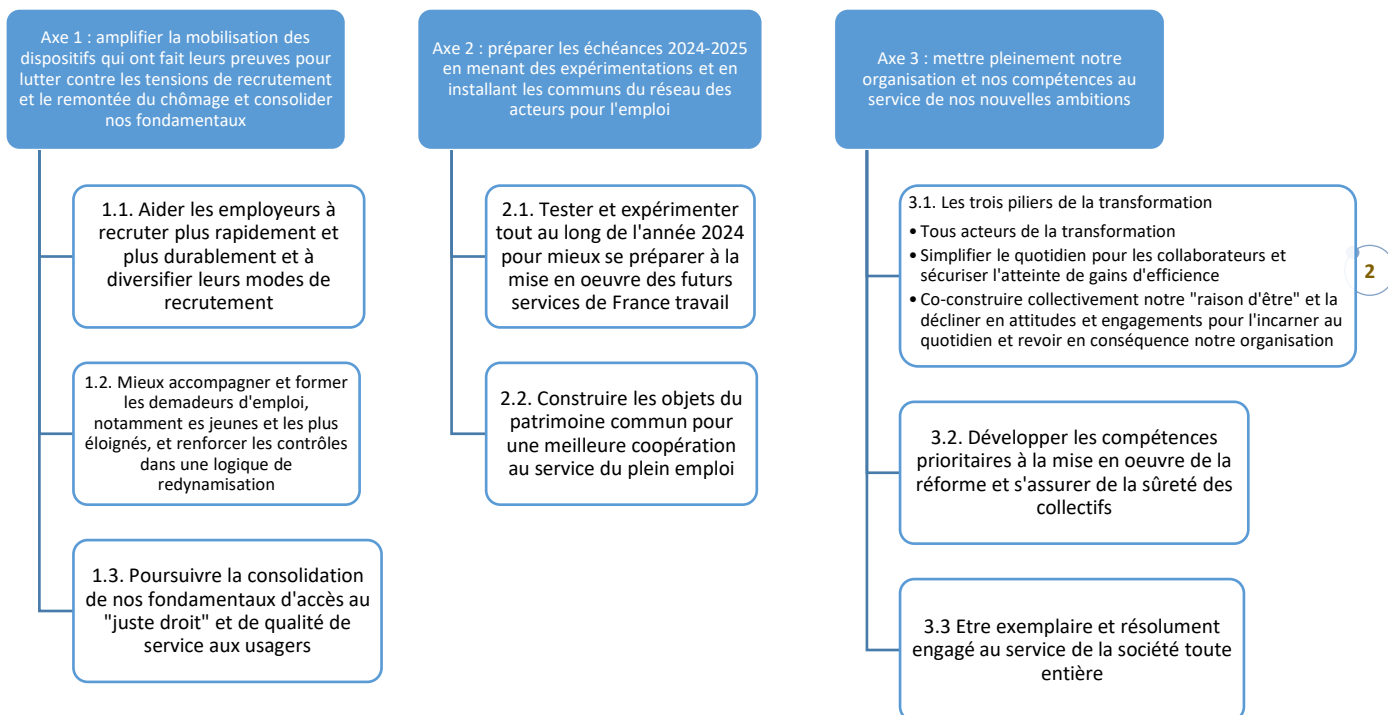
La délégation **FO** : Elemane ABDYOU, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez





1.1. Volet entreprise

L'un des enjeux affichés, c'est « *aller vers* » TOUS les employeurs pour les accompagner dans leur recrutements afin d'augmenter notre « *part de marché* » et améliorer la visibilité de nos services. Les actions prévoient la mise en place d'une **démarche proactive d'information** concernant l'offre de service disponible, d'un déploiement progressif de « **task forces** » de **prospections et promotion de profils (France Travail, Département, Missions Locales, Cap Emploi)**, de tests de nouvelles prestations, de développement des collaborations avec les fédérations professionnelles ; le tout ayant pour **objectif d'augmenter de moitié le nombre de recruteurs rencontrés**. Il est également prévu **des objectifs en hausse de 50% de candidats évalués par la MRS pour le 1^{er} semestre 2024**.

FO demande un état des lieux des conseillers entreprise et des conseillers MRS et questionne sur les estimations faites (ou non...) par France travail concernant les moyens nécessaires pour mettre en œuvre les actions prévues.

FO questionne également sur l'évolution de l'organisation du travail envisagée pour répondre aux attentes portées dans le projet de feuille de route 2024 (en particulier le travail en coordination des CDE) et souligne le calendrier irréaliste pour certaines actions.

La DG indique qu'il s'agit de grandes orientations qui ne donneront pas lieu à du « batonnage » pour décompter les services faits. Il s'agit d'envoyer des signaux sur les dispositifs qui fonctionnent et de reconnaître le professionnalisme des équipes. Elle précise qu'il n'y a pas d'indicateurs de performance sur ces sujets et qu'il ne faut pas confondre indicateurs de performance et suivi d'actions ; que le calendrier pourra être aménagé pour ne pas générer d'inquiétudes. En ce qui concerne la MRS, elle souligne qu'il s'agit de petits volumes, 14 000 candidats à évaluer en plus, au regard des 35 000 évalués en 2023, et que la sous-traitance sera mobilisée. Selon la DG, cela ne représenterait que 2 évaluations par site et par an ! ... les collègues concernés apprécieront.

Rejoignez-nous !



Adhérez



La délégation **FO** : Elemene ABDYOU, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

FO relève qu'aucune des questions portant sur les moyens humains ou financiers n'a pu trouver de réponse. Il ressort que la DG estime **qu'il faudra faire plus et mieux avec des moyens constants**, ce qui conduira inévitablement à une intensification du travail pour les agents de France travail représentant un facteur de risques psycho-sociaux mettant en danger la santé physique et mentale des salariés.

FO estime que les ambitions portées par la loi plein emploi, déclinées dans la convention tripartite et enfin dans le projet de feuille de route exigent des moyens humains et financiers en conséquence pour être mises en œuvre, à défaut elles sont irréalistes et irréalisables. Nous en ferons part au Conseil d'Administration.

1.2. Volet accompagnement des demandeurs d'emploi

Sans surprise, ce volet s'inscrit dans la même lignée : faire plus et mieux sans augmentation de moyens.

FO demande un état des lieux sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi : Effectifs de conseillers, poids de charge des portefeuilles par modalité... mais aussi sur les actions menées dans les QPV qu'il est prévu de renforcer.

FO questionne sur les estimations faites en termes d'effectifs supplémentaires pour mettre en œuvre les ambitions portées par le projet de feuille de route, notamment en ce qui concerne le contrôle de la recherche d'emploi qui va considérablement évoluer avec la suppression de la gestion de la liste dès le 1^{er} janvier 2025.

La DG précise que le budget 2024 de France Travail s'est construit sur la base de la feuille de route en s'assurant que ce qui est présenté est financé. Elle rappelle la dotation de 300 ETPT (équivalents temps plein travaillés) sous plafond prévus dans la loi de finances et souligne que nous sommes le seul opérateur à avoir eu des moyens supplémentaires. Elle rajoute que nous avons également une dotation d'ETPT hors plafond financés notamment par le FSE et précise que les DR recevront prochainement la notification de leur enveloppe de CDD. Enfin, elle rappelle que la convention tripartite ne lie pas les conseils départementaux ou régionaux.

Pour **FO**, c'est justement parce que cette feuille de route est bien en cohérence avec les éléments budgétaires votés au Conseil d'Administration (sans la voix de **FO**), que le dossier qui nous est présenté devrait préciser point par point les engagements budgétaires concrets et volontaires. Le fait de ne pouvoir le faire laisse présager qu'au-delà du catalogue d'intentions que représente cette feuille de route, les moyens financiers indispensables aux ambitions de transformation de Pôle Emploi en France Travail ne seront pas au rendez-vous. La déroute est-elle déjà annoncée ?



La délégation **FO** : Elemane ABDOU, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

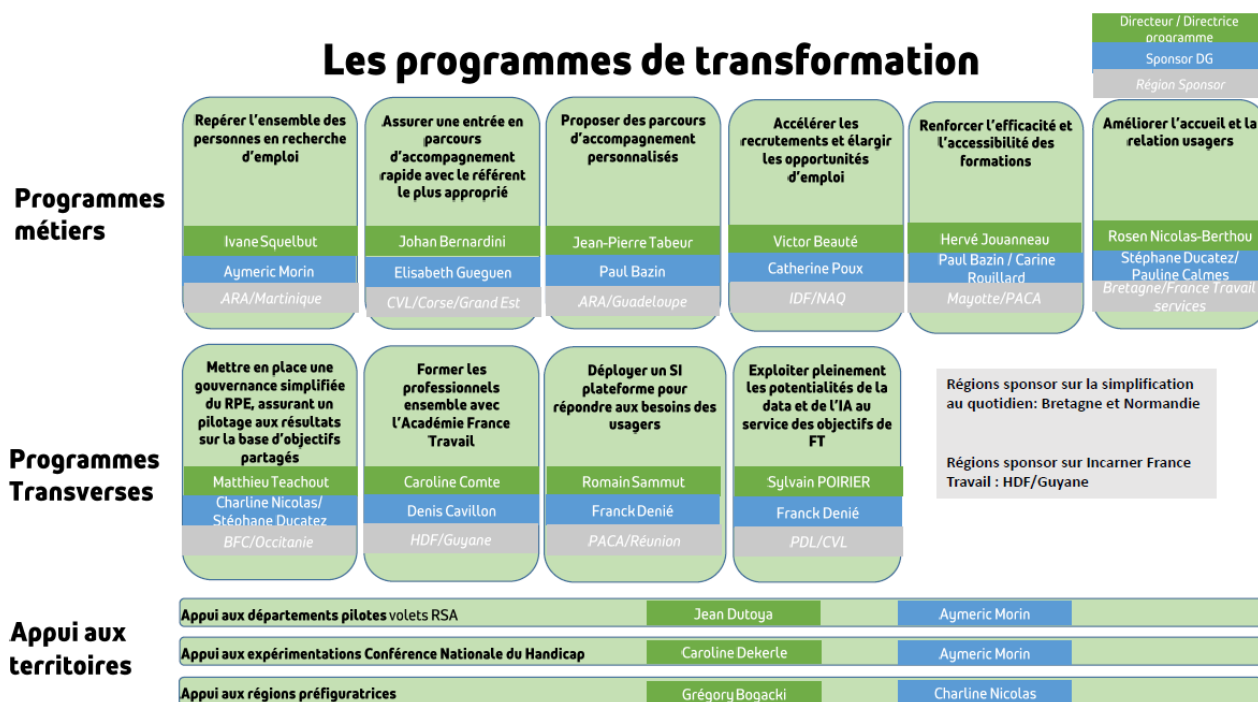
<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Rejoignez-nous !

Adhère



Information sur les principes d'organisation de la DG pour la mise en œuvre de France travail



FO se questionne sur les propositions d'ajustements de l'organigramme jugées nécessaires par la DG. Elles sont de nature à reproduire l'organisation que le DG avait mise en place lorsqu'il était Haut-commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises.

A noter que le Haut-commissariat en question institué par décret le 12 octobre 2020 a été dissout par décret du 3 février 2023 (*paru au Journal officiel du 5 février 2024*). Le seul et unique Haut-commissaire a été Thibaut GUILLUY, aujourd'hui DG de France travail... De mauvais esprits pourraient penser que ce Haut-commissariat a été créé pour lui et uniquement dans le but de lui permettre de devenir le DG de France travail.

13 programmes ont émergé et entraîné la désignation de Directeurs de programme et de « Sponsor ».

Selon la Direction, un Sponsor est un support, une aide à la compréhension du programme. Pour nous, il serait préférable de le désigner comme un appui. Nous estimons que le **terme** Sponsor n'est pas vraiment approprié. De manière générale nous notons dans le document un verbiage très « *Start up nation* ».

FO attend un fonctionnement plus transversal que par le passé. Nous craignons un fonctionnement vertical en tuyaux d'orgues pour chaque programme, car au final tout arrivera pour mise en œuvre, dans les mêmes bras à la base. Nous voyons dans ces évolutions un risque identifié : un rattachement unique au DGD.

La DG ne demande pas de mise en place d'une organisation miroir dans les DR, même s'il est déjà observé la création de Directions de la Transformation dans des établissements de France Travail.

Rejoignez-nous !



Adhère



La délégation **FO** : Elemene ABDON, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Point d'étape des préfigurations régionales

Un Responsable de Service de la DG est intervenu pour nous présenter des initiatives régionales, qui seront reprises dans le cadre de la structuration du Réseau pour l'Emploi. Il a focalisé sa communication sur 3 régions et leurs principales avancées à fin 2023.

- Des ateliers territoriaux de compétences ont été expérimentés en région Hauts-de-France.
- En Bretagne, un outil de vérification financière des minima sociaux est proposé aux demandeurs d'emploi avant d'intégrer une formation qualifiante leur permettant, si besoin, d'obtenir une aide financière régionale.
- En Pays de la Loire, un vivier de 6000 entreprises «inclusives» est activé.

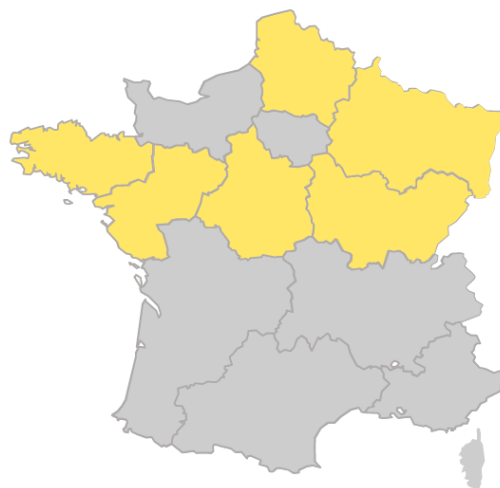
La philosophie est toujours de construire des outils communs et de partir du terrain. En 2024 les priorités concerneront :

- le champ de la formation des DE (harmonisation des besoins, visibilités des offres, aides financières, simplification de l'accès aux POE),
- les services entreprises (identifier les entreprises à contacter, mettre en place les premières équipes communes, plans d'action communs,
- la gouvernance locale (mise en place de feuilles de route communes locales).

Un point nous est fait sur la gouvernance du Réseau pour l'Emploi, en abordant une position non-interventionniste de France travail concernant la composition des échelons départementaux et locaux. Les mises en place sont encore faibles, un état des lieux est demandé par **FO**. Il ne sera pas disponible avant l'automne.

Quelques difficultés de mise en œuvre d'actions régionales nous sont présentées, car les situations sont variées et pas toujours idylliques.

La Direction nous confirme qu'il n'y aura plus d'autres conventions régionales de préfiguration.



Vague 1

- Pays de la Loire (1er juin)
- Hauts-de-France (8 juin)
- Bourgogne-Franche-Comté (7 juillet)

Vague 2

- Grand Est : protocole de coopération avancée (27 juin)
- Centre-Val de Loire (13 novembre)
- Bretagne : protocole d'expérimentation (adopté le 13 décembre)

Prochaine réunion du CSEC : les 13 et 14 mars 2024



La délégation **FO** : Elemene ABDYOU, Guillaume BLAIN, Ghislain BONNICHON, Emmeline CADOT, Aïssa DJEHICHE, Alain THALY, Natalia JOURDIN (RS)

<https://fo-pole-emploi.fr> Contact : syndicat.fo@pole-emploi.fr

Rejoignez-nous !

Adhérez

